



## Cordées de la réussite Ac Guadeloupe | Appel à projets (AAP) 2026-2027

 Temps de remplissage estimé : 16 min (variable selon les options choisies)

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cordees-de-la-reussite-ac-guadeloupe-appel-a-proje-2>

**Notice : DEPOT DE VOTRE PROJET SUR LA PLATEFORME « DEMARCHES SIMPLIFIEES »**

**Avant le 05 septembre 2026**

Dans le cadre de l'appel à projets 2026-2027 des Cordées de la réussite de la région académique de Guadeloupe, le dossier doit être déposé par la Tête de Cordée via la plateforme : « Démarches simplifiées ».

Avant de commencer la saisie, vous devez vous munir :

- Du **numéro SIRET** de l'établissement Tête de Cordée ou mutualisateur (en cas de consortium)
- Des **fiches 1 – Bilan 2025/2026** (document EXCEL) **et 2 – AAP 26/27** (document EXCEL) de l'AAP, renseignées préalablement avec les établissements constituant la Cordée (établissement Tête de Cordée et établissements encordés)
- Du **RIB** de l'établissement Tête de Cordée, nécessaire au versement des subventions.
- Du **rapport d'activité 25-26**

Allez sur la page :

1

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cordees-de-la-reussite-ac-guadeloupe-appel-a-proje-2>

**Connexion à demarches-simplifiees.fr**

**Se créer un compte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 **S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

**Se connecter avec son compte**

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique \*

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe \* ☐ Afficher

\*\*\*\*\*

[Mot de passe oublié ?](#)

☐ Se souvenir de moi

**Se connecter**

ou

Vous êtes agent de la fonction publique d'État ?

Accédez à notre page dédiée

**Attention** : ne pas se connecter avec Franceconnect mais avec son adresse professionnelle ou avec Agentconnect

**ETAPES DU DEPOT EN LIGNE**

2

**Renseignez**

**votre adresse mail professionnelle et choisissez un mot de passe (8 caractères minimum) puis cliquez sur « Créer un compte »**

**ou passez par [agentconnect.sia](https://agentconnect.sia-egitimascyfon.fr) si vous êtes agent public d'état**



3

**Renseignez le n° SIRET de votre établissement**, nécessaire pour renseigner le formulaire en ligne **puis cliquez sur « Valider »**.

Une **confirmation** vous est demandée. S'il s'agit du bon établissement, **cliquez sur « Continuer »** en bas à droite de la page.



## Cordées de la réussite Ac Guadeloupe | Appel à projets (AAP) 2026-2027

 Temps de remplissage estimé : 16 min (variable selon les options choisies)

### Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET ★

17690430800010

**4**

**Vous accédez au formulaire qui est divisé en 3 parties :**

- **Identification de la Cordée**

Vous devez renseigner :

- le nom de la Cordée,
- le nom de l'établissement Tête de Cordée (nom de l'établissement mutualisateur en cas de consortium)
- la commune où se situe la Tête de Cordée
- le nom et le prénom de la personne référente du dossier
- l'adresse mail de la personne référente (qui percevra l'IMP en fin d'année)
- le n° de téléphone de la personne référente
- s'il s'agit d'un renouvellement ou de la création d'une nouvelle Cordée
- Le nombre d'établissements encordés
- La liste des établissements encordés
- Les adresses mail des référents pour chaque établissement encordé (qui percevront une portion d'IMP en fin d'année)

- **Dépôt des pièces justificatives**

**4 pièces sont à déposer** dans les espaces dédiés en cliquant sur « Parcourir » :

- Fiche 1 – Bilan 25/26 (document EXCEL)
- Fiche 2 – AAP 26/27 (document EXCEL)
- RIB de la Tête de cordée qui percevra la subvention
- Rapport d'activité (bilan qualitatif)

**Merci de rédiger le nom de vos fichiers sous cette forme :**

**« NOM-DE-LA-TC\_Fiche1\_BILAN\_25-26 »**

**« NOM-DE-LA-TC\_Fiche2\_AAP\_26-27 »**

**« NOM-DE-L'ETABLISSEMENT\_RIB\_26-27 »**

**« NOM-DE-LA-TC\_Rapport d'activité 25-26 »**

D'autres **pièces justificatives complémentaires** que vous jugerez utiles peuvent être déposées dans la rubrique « Autres pièces justificatives ».

## Les pièces justificatives Fiche 1 - BILAN 25/26 (document EXCEL) - Fiche 2 - AAP 26/27" (document EXCEL) - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) - Rapport d'activité 25-26

### Fiche 1 - BILAN 25/26" (document EXCEL) ★

Déposer ici le document décrivant le projet de la Cordée (Fiche 1 - format traitement de texte)

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX – 195 ko

Taille maximale par fichier : 200 Mo. Plusieurs fichiers possibles

↑  
Faites glisser et déposez vos fichiers ici  
— ou —  
[Choisir des fichiers](#)

### Fiche 2 - AAP 26/27" (document EXCEL) ★

Déposer ici le document de demande de subvention (Fiche 2 - format tableur)

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX – 273 ko

Taille maximale par fichier : 200 Mo. Plusieurs fichiers possibles

↑  
Faites glisser et déposez vos fichiers ici  
— ou —  
[Choisir des fichiers](#)

### Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ★

Déposer ici le RIB de l'établissement Tête de Cordée (ou de l'établissement mutualisateur en cas de consortium) pour permettre le versement des subventions.

Taille maximale par fichier : 200 Mo. Plusieurs fichiers possibles

↑  
Faites glisser et déposez vos fichiers ici  
— ou —  
[Choisir des fichiers](#)

### Rapport d'activité 25-26 ★

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

DOCX – 109 ko

Taille maximale par fichier : 200 Mo. Plusieurs fichiers possibles

• **Financements hors**

**Rectorat**

En dehors des financements du rectorat, il est possible selon les cas de solliciter d'autres structures pour demander des subventions en lien avec l'égalité des chances et les Cordées de la réussite.

**Vous devez répondre à UNE question :**

- Avez-vous l'intention de demander des subventions "Quartiers politique de la ville "auprès de la DREETS ? (OUI/NON)

**3. Financements HORS Rectorat**

En dehors des financements du rectorat, il est possible, selon les cas, de solliciter d'autres structures pour demander des subventions en lien avec l'égalité des chances et les Cordées de la réussite.

Avez-vous l'intention de demander des subventions "Quartiers politique de la ville" auprès de la DREETS ? \*

☐ Oui ☐ Non

**5**

**Cliquez sur « Déposer le dossier » en bas de la page pour valider le dépôt**

 **Merci !**

Votre dossier a bien été déposé sur la démarche "Cordées de la réussite Ac Guadeloupe | Appel à projets (AAP) 2026-2027".

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Votre dossier sera traité dans les meilleurs délais.

Vous recevrez alors un message vous confirmant l'acceptation du dossier ou à défaut, les éléments à compléter/modifier.

 **Télécharger mon dossier (PDF)**

**Accéder au dossier**

Votre dépôt est confirmé.

Votre dossier apparaît « en construction ». Vous pouvez le modifier tant qu'il ne passe pas « en instruction ».

## 6 Votre dossier est étudié par l'académie.

Suite à la lecture de votre dossier, vous recevrez un message via la plateforme « Démarches simplifiées » vous confirmant son instruction. A défaut, vous recevrez un message vous invitant à compléter/modifier votre dossier.

Vous recevrez dans un second temps l'avis formulé par le comité de lecture.

Pour toute question concernant le dépôt de votre dossier Cordées de la réussite, n'hésitez pas à Contacter la personne référente **via la messagerie « Démarches simplifiées »** :

Cordées de la réussite Ac Guadeloupe | Appel à projets (AAP) 2026-2027 **DÉPOSÉ**

### Dossier n° 32605466 - Déposé le 13 juillet 2026 à 15:40

📄 Télécharger mon dossier (PDF)

👤 Inviter une personne à modifier ce dossier

Modifier le dossier

Suivi de votre dossier

Votre dossier

Messagerie administration

déposé ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est déposé, **vous pouvez encore le modifier** si besoin. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

**Vous avez une question ?** Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

[Obtenir une attestation de dépôt de dossier](#) 



### 1. Eligibilité aux crédits politique de la ville (ANCT-P147)

La tête de cordée peut demander une subvention à la DREETS Guadeloupe au titre de la politique de la ville pour les **élèves des quartiers prioritaires** bénéficiaires de la cordée de la réussite.

Sont considérés comme élèves des quartiers prioritaires éligibles, les élèves des :

- **collèges en REP et REP +**
- **collèges à moins de 500 mètres d'un QPV**
- **lycées à moins de 1 kilomètre d'un QPV**

L'**intégralité des élèves** appartenant à l'une de ces trois catégories est éligible.

Cette subvention couvre les **dépenses de fonctionnement** de la cordée à l'exclusion de rémunération des personnels, c'est-à-dire les dépenses concernant par exemple les sorties culturelles, les frais de déplacement pour les élèves et les étudiants, et les partenariats associatifs.

### 2. Les modalités spécifiques de financement pour la DREETS au titre des crédits PV :

Pour bénéficier d'une subvention de la DREETS (P147), vous devrez :

- Remplir les **tableaux Excel « Politique de la ville - Bilan et Prévisionnel »** annexé à l'appel à projets Education Nationale dans les délais exigés par l'académie.
- Déposer les **bilans** financier et qualitatif (2025-2026) et la **demande** de subvention (2026-2027) avant le 30 juin sur le **portail Dauphin**, via l'adresse : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

### 3. Focus sur le dépôt d'une demande de subvention et d'un bilan financier sur Dauphin :

#### A. **REPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS DAUPHIN :**

Toute demande de subvention au titre de la politique de la ville devra être déposée en ligne via le site extranet de l'ANCT : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>



guide\_demande\_m  
ars\_2022\_.pdf

Le **Guide méthodologique** de la demande de subvention est à télécharger ici :

Rappel : Pour tout renouvellement de subventions en 2026, les actions 2025 doivent être justifiées en déposant un bilan.

**Les consignes incontournables pour déposer une demande sur DAUPHIN :**

- **LA DESCRIPTION DU PROJET** - Intitulé du projet : vous devez mentionner le nom du dispositif « cordées de la réussite ».
- **THEMATIQUE/DISPOSITIF** : il faut sélectionner la thématique « Education-Sport-Jeunesse » et la sous-thématique « cordées de la réussite ».
- **Dans le champ « Sélectionnez le contrat de ville »,** tapez 00 dans la barre de recherche puis sélectionnez « 00- HORS CONTRAT DE VILLE » :

- **Précisez la date ou période de réalisation :**

Vous devrez indiquer du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 30 juin 2027 si le financement est sur l'année scolaire.

Il faudra préciser le millésime : 2026. Attention si vous dupliquez une action N-1 dans la plateforme, il ne faut pas oublier de changer le millésime.

- **Le champ « localisation » est à compléter :**

Pour toute demande adressée à la DREETS, tapez "Auvergne" dans la barre de recherche et sélectionnez la région Auvergne Rhône -Alpes.

- **Complétez le budget prévisionnel :**

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs financeurs dans chacune des rubriques comportant l'icône :



Pour bénéficier d'une subvention de la **DREETS**, tapez « Guadeloupe » et choisir « politiques ville »

Vous devez impérativement déclarer l'ensemble de vos cofinancements, dont le montant de votre demande de financement auprès de l'**Education Nationale** en indiquant le libellé « GUADELOUPE – EDUC-NAT (RECTORAT) ».

Si toutes ces étapes sont respectées, votre demande sera acheminée vers le service de la politique de la ville régional. Vous pourrez télécharger un récapitulatif de votre demande.

- **Pour passer d'un écran à l'autre, utilisez les boutons PRECEDENT ou SUIVANT et utilisez ENREGISTRER pour conserver la saisie.**

ATTENTION : la connexion est interrompue après 30 mn sans utilisation. Vous retrouverez les informations enregistrées dans votre Espace personnel (suivi de mes demandes)



## **B. JUSTIFICATION DES SUBVENTIONS 2024 :**

Pour toute subvention État-Politique de la ville perçue en 2025, vous devrez **justifier** son utilisation sur votre espace personnel DAUPHIN.

Vous pourrez :

- Soit démarrer le **dépôt d'un compte-rendu financier**, si l'action objet de la subvention a été réalisée comme prévu en 2025
- Ou attester qu'une action n'a **pas été réalisée**
- Ou demander une **autorisation de report**, si l'action n'est pas terminée et se poursuit jusqu'à fin 2026

Le **guide méthodologique du bilan** est à télécharger ici :



03\_Guide\_DAUPHIN  
\_USAGERS\_\_\_Justific

Rappel : Pour tout renouvellement de subventions en 2026, les actions 2025 doivent être justifiées.

Pour toutes difficultés rencontrées, nous vous invitons à contacter la cellule d'accompagnement de la politique de la ville par mail à l'adresse suivante : [support.p147@experisfrance.fr](mailto:support.p147@experisfrance.fr)